Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (2009)

Heft: 1817

Artikel: La prospérité helvétique ne dépend pas du secret bancaire : dans le "Tagi", Rudolf Strahm dissipe chiffres en main les craintes attisées par les tenants du statu quo en matieère d'évasion fiscale internationale

Autor: Delley, Jean-Daniel

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1013837

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La prospérité helvétique ne dépend pas du secret bancaire

Dans le «Tagi», Rudolf Strahm dissipe chiffres en main les craintes attisées par les tenants du statu quo en matière d'évasion fiscale internationale

Jean-Daniel Delley (13 mars 2009)

L'assouplissement du secret bancaire en cas d'évasion fiscale porterait gravement atteinte à notre niveau de vie; les taux hypothécaires prendraient l'ascenseur; le bilan de la place financière helvétique serait amputé de moitié: les avertissements ne manquent pas qui peignent en noir l'avenir d'une Suisse privée d'un tel atout concurrentiel.

Culture d'un mythe et incompétence économique, rétorque Rudolf Strahm, l'ancien Monsieur Prix, dans sa chronique régulière au *Tages Anzeiger* (10 mars 2009). Avec son habituelle rigueur, il démonte cet argumentaire sur la base des chiffres de la comptabilité nationale fournis par la Banque nationale et l'Office fédéral de la statistique.

Non, la richesse de la Suisse ne résulte pas d'abord de son secteur bancaire. Un secteur qui n'offre que 3,3% des emplois, trois fois moins que l'industrie des machines par exemple. L'emploi, ce sont avant tout les PME – deux tiers des postes de travail – qui le garantissent. Au zénith de son développement, en 2006, le secteur bancaire participait pour 8,3% au produit intérieur brut, une part que la crise financière a dû faire reculer à 6%. Attention donc aux chiffres présentés par l'Association suisse des banquiers qui gonfle l'importance du secteur en annexant les assurances, les caisses de pension, les fiduciaires et les comptables.

Si le niveau du taux hypothécaire est comparativement faible en Suisse, c'est parce que ses habitants et ses entreprises épargnent beaucoup et que l'inflation y est modeste. Point besoin des fortunes étrangères pour financer nos logements.

Evitons par ailleurs de considérer les banques comme une branche homogène. Le placement d'avoirs étrangers ne concerne tout au plus que trois douzaines d'établissements – UBS et Credit Suisse, les banques privées et une partie des filiales helvétiques des banques étrangères. Ce n'est pas un hasard, commente Rudolf Strahm, si la défense la plus acharnée du secret bancaire provient de Genève et de Saint-Gall. Qui rappelle qu'environ 60% de la fortune étrangère placée en Suisse appartiennent à des investisseurs institutionnels, peu intéressés par le secret bancaire dans la mesure où leurs bénéfices doivent figurer dans le bilan. Au total, Strahm évalue à 20% la part de l'administration des fortunes privées étrangères – déclarées ou non – dans la création de valeur du secteur bancaire. La levée du secret bancaire en matière fiscale ne va donc pas ruiner l'industrie financière helvétique. Cette dernière devra s'adapter à la nouvelle donne, comme d'autres secteurs économiques avant elle l'ont fait avec succès.

«Whistleblowers» entre intérêt public et devoir de fidélité

Quel dispositif mettre en place pour protéger celle ou celui qui signale des actes répréhensibles dont il a connaissance?

Jean Christophe Schwaab (10 mars 2009)

Sans le témoignage d'employés de l'établissement, bien des scandales bancaires ne seraient jamais révélés. Et ces témoignages seraient bien impossibles à obtenir si le devoir de fidélité qui lie chaque salarié à son employeur était appliqué trop strictement. En effet, un employé n'a en théorie pas le droit de dévoiler des secrets internes. La sanction la plus fréquente: le licenciement, souvent avec effet immédiat. Mais il peut arriver qu'un